



# La jurisprudence du culte, en images

Simplification et enseignement des règles de l'islam

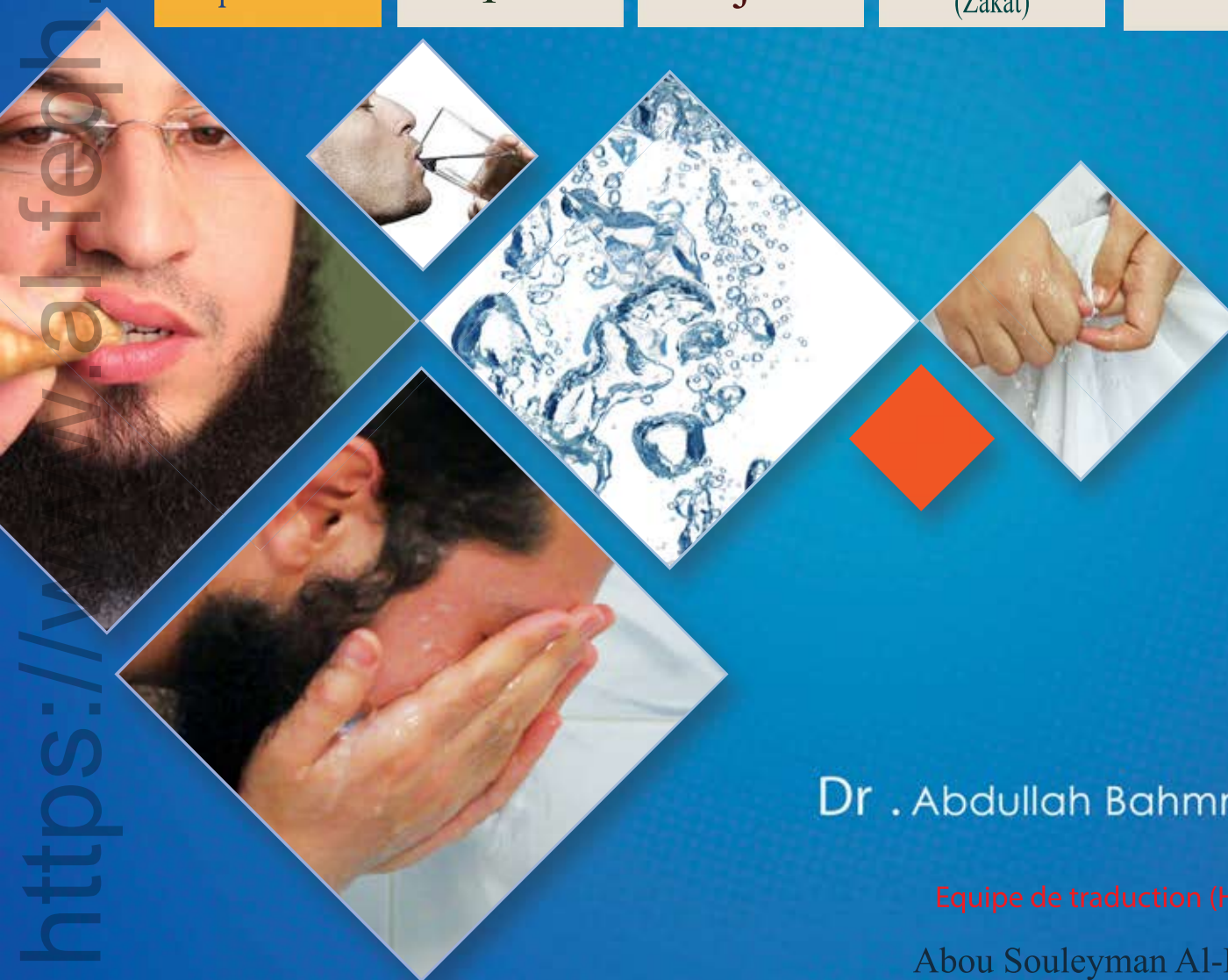
La purification

La prière

Le jeûne

L'aumône légiférée  
(Zakât)

Le pèlerinage



Dr . Abdullah Bahmmam

Equipe de traduction (Hors CD):

Abou Souleyman Al-Faransy  
Bouchaib Msouhli

L'essuyage sur les chaussons, les chaussettes, les  
éclisses, pansements et similaires

## 8 L'essuyage sur les bottines, les chaussettes, les plâtres, les bandages et ce qui y ressemble



### Le Khouf (la bottine)

C'est ce qui se porte au pied et qui est en cuir

### Al Jawrab (La chaussette)

C'est tout ce qui se porte sur le pied et qui est en coton.

### Le statut de l'essuyage (avec de l'eau) sur les bottines en cuir et les chaussettes

Il est permis d'agir ainsi. En effet, cela a été rapporté dans un grand nombre de hadiths, comme celui d'Anas bin Maalik, qu'Allah soit satisfait de lui, lorsqu'il a été questionné à propos de l'essuyage sur les bottines en cuir- et qu'il a alors dit: «Le Prophète, Paix et Salut d'Allah sur lui passait de l'eau sur celles-ci»». (Authentifié par Al Boukhari et Mouslim.)

Les conditions de l'essuyage sur les bottines en cuir et les chaussettes

1. Il faut les avoir mis en étant en état de purification complète. En effet, Al Moughiirah, qu'Allah soit satisfait de lui a dit: «J'étais en voyage avec le Prophète, Paix et Salut d'Allah sur lui, et je me suis alors penché pour lui retirer ses bottines. Il a alors dit: 'Laisse-les [à mes pieds], car je les ai mis alors que j'étais en état de purification». Et il les a essuyé en passant de l'eau dessus»». (Authentifié par Al Boukhari et Mouslim.)

### Le contenu

#### La définition de la bottine et de la chaussette

Le statut de l'essuyage sur celles-ci

Les conditions requises pour l'essuyage

La durée de validité de l'essuyage

La manière d'essuyer les bottines et les chaussettes

Ce qui annule l'essuyage

L'essuyage sur le plâtre, le turban et les pansements

La définition du plâtre, du turban et des pansements

La preuve du statut légal de l'essuyage

Les conditions requises pour l'essuyage

La manière de faire l'essuyage

Elles doivent recouvrir les pieds jusqu'aux chevilles. Aussi, il n'est pas permis d'essuyer sur quelque chose arrivant sous les chevilles.

2. Elles doivent être fabriquées dans une matière pure.
3. Elles doivent être fabriqués dans une matière permise et non pas dans une matière interdite (comme dans de la soie pour l'homme).
4. L'essuyage doit se faire durant une période limitée, car le Prophète, Paix et Salut d'Allah sur

lui, a fixé une certaine durée pour l'essuyage (un jour et une nuit pour le résident, et trois jours pour le voyageur) et il ne faut donc pas la dépasser.

5. L'essuyage est permis uniquement en cas de perte des petites ablutions, et non pas lors de la perte des grandes ablutions. En effet, selon Safwaan bin Assaal, qu'Allah soit satisfait de lui: «Le Messager d'Allah, Paix et Salut d'Allah sur lui, nous ordonnait, lorsque nous étions en voyage, d'essuyer nos bottines en cuir avec de l'eau, et de ne pas les enlever pendant trois jours, que ce soit après les selles, l'urine ou le sommeil, sauf si nous nous retrouvions en état d'impureté majeure».

(Rapporté par Al Boukhari)

Cela signifie que tout individu se retrouvant dans un état d'impureté majeure doit retirer ses bottines en cuir pour prendre un bain, puis les remettre de nouveau après celui-ci.



### La durée durant laquelle l'essuyage est autorisé sur les bottines et les chaussettes

Une journée et une nuit pour le résident, et trois jours ainsi que leurs nuits pour le voyageur.

La preuve est qu'Ali, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit: «Le Prophète, Paix et Salut d'Allah sur lui a fixé pour le voyageur trois jours ainsi que leurs nuits, et un jour et une nuit pour le résident» (Rapporté par An Nassaai)

Le calcul de la durée de la période pendant laquelle l'essuyage est permis

La durée de cette période commence à partir du moment où le premier essuyage est effectué après la survenue de la perte de l'état de purification mineur. Ainsi, si quelqu'un met ses chaussettes en état de purification, puis perd ses ablutions et procède à leur essuyage une première fois, alors il commencera à comptabiliser le temps d'un jour et d'une nuit à partir de cet essuyage (pour une durée de vingt-quatre heures donc).

Exemple: un individu fait ses ablutions, puis met ses chaussettes et s'en va prier le Fajr. A dix heures du matin, il perd ses ablutions, et à onze heures (du matin toujours) il veut faire ses ablutions pour accomplir la prière du milieu de matinée (Al doha). Il refait donc ses ablutions à cette heure précise en procédant à l'essuyage sur ses chaussettes. Dans ce cas, il lui est permis de procéder de nouveau à ce même essuyage jusqu'à onze heures du matin de la journée suivante. Et ceci s'applique au résident. Quant au voyageur, il a devant lui trois jours et trois nuits à partir de ce moment précis (onze heures du matin).

## La manière d'essuyer sur les bottines et les chaussettes

On passe les deux mains mouillées avec de l'eau pure sur le dessus des bottines, en partant du bout des orteils et en remontant jusqu'à hauteur des chevilles, en une seule fois (le pied droit avec la main droite et le pied gauche avec la main gauche).

On n'essuie pas le dessous de la bottine, ni au niveau du talon car 'Ali, qu'Allah soit satisfait de lui a dit: «Si la religion était fondé sur l'avis personnel, le dessous aurait été plus en droit d'être essuyer que le dessus, mais j'ai certes vu le Messager d'Allah, Paix et Salut sur lui essuyer le dessus de ses bottines».

(Rapporté par Abou Daoud).

Ce qui annule l'essuyage sur les bottines et les chaussettes

1. L'expiration de la durée permise pour l'essuyage.
2. Le fait d'enlever ses chaussettes ou l'une d'entre elles [après avoir perdu ses ablutions pendant la période où l'essuyage est autorisé].
3. Se retrouver en état d'impureté majeure. En effet, Safwaan bin 'Assaal, qu'Allah soit satisfait de lui a dit: «Le Messager d'Allah, Paix et Salut d'Allah sur lui nous ordonnait, lorsqu'on était en voyage de ne pas enlever nos bottines pendant trois jours et trois nuits à cause des selles, de l'urine et du sommeil, sauf si l'on se retrouvait en état d'impureté majeure».

(Rapporté par Al Tirmidhy)

4. Prendre en considération le ressenti des gens qui nous entourent :

Ainsi, il est demandé à celui qui porte des chaussettes de les retirer au plus vite dès qu'il décèle une mauvaise odeur et de les laver, ainsi que ses pieds et ce, afin de ne pas porter préjudice à ses frères musulmans.



Enlève la chaussette ne rend plus permis le recours à l'essuyage



L'essuyage avec les deux mains



Passer sa main en dessous de la bottine



L'essuyage du talon

72 heures pour le voyageur



24 heures pour le résident

## L'essuyage sur le plâtre, le bandage et les pansements.

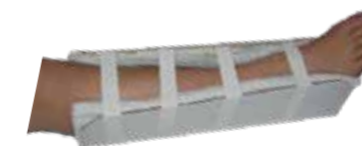
### Le plâtre

Tout ce qui s'appose au niveau d'une fracture afin de la consolider (en plâtre, en bois ou dans une autre matière)



### Le bandage

Ce qui entoure une plaie, une brûlure ou toute autre chose de similaire, et qui est fabriquée en tissu ou dans une matière proche dans une optique de soins.



### Les pansements

Tout ce qui se colle au niveau d'une plaie dans une optique de soins.



## La preuve de la permission de l'essuyage sur le plâtre

Selon Jabir, qu'Allah soit satisfait de lui: «Nous étions en voyage et un de nos compagnons a été gravement blessé à la tête par une pierre. Après avoir subi une pollution nocturne, il nous demanda : 'Me trouvez vous une excuse pour que je fasse les ablutions sèches ?' On lui répondit : 'On ne t'en trouve aucune puisque tu es capable d'utiliser de l'eau'. Il a alors fait ses ablutions majeures en se lavant, ce qui lui fut fatal. A notre retour, quand nous avons informé le Messager d'Allah, que la Paix et les Salutations d'Allah soient sur Lui, il a dit : 'Ils l'ont tué, qu'Allah les tue ! Pourquoi n'ont-ils pas demandé alors qu'ils ne savaient pas ? Car le remède de l'ignorance se trouve dans le fait de poser des questions. Il lui aurait été suffisant de faire les ablutions sèches en serrant ou en enroulant – Moussa a eu un doute - un bout de tissu au niveau de sa blessure, puis en procédant à l'essuyage de celui-ci et au lavage du reste de ses membres».

(Rapporté par Abou Daoud).

Les conditions d'essuyage sur le plâtre, les

## bandages et les pansements.

1. Il faut que le bandage ou le plâtre ne s'étendent pas au delà de l'endroit que l'on souhaite soigner sans raison valable.

2. Il n'est pas nécessaire que la pose du plâtre ou que l'application du bandage se fasse en état de purification. Il n'y a pas non plus de limite de durée pour les garder sur soi. En effet, tant qu'il en ressent le besoin, l'individu peut procéder à leur essuyage pour les ablutions mineures et majeures. En revanche, lorsque le besoin n'est plus présent, il faut les retirer et procéder au lavage de la partie en question.

3. En ce qui concerne les bandages et les pansements qui sont facilement retirables puis ré-applicables, il faut prendre en considération les éléments suivants:

A. S'il est aisé de les retirer et de laver la partie se situant dessous, sans causer de dommages, ou de retard de guérison, alors il faudra agir ainsi.

B. S'il n'est pas aisé de les enlever et de laver ce qu'il y a en dessous sans causer de dommages ou de retard de guérison, alors il faudra essuyer dessus après avoir lavé le membre sur lequel ils sont appliqués.

### La manière d'essuyer sur le plâtre et le bandage

Lorsque celui qui veut se purifier arrive au membre sur lequel est apposé une de ces deux choses, il doit alors commencer par laver ce qui se trouve autour de ceux-ci puis procéder à l'essuyage complet de ces derniers. Et si un bout du plâtre ou du bandage dépasse le membre à purifier, alors il n'est pas nécessaire de l'essuyer.

Exemple: Si quelqu'un a appliqué un bandage au niveau de son pied, et qu'une partie de celui-ci s'étend au tibia, alors il est suffisant pour un tel individu de procéder à l'essuyage sur son pied sans le faire au niveau du tibia.



La manière d'essuyer sur le bandage



L'essuyage sur le plâtre



Méthode d'essuyage sur les pansements

